

Le concours, et après ?



Bonjour !

Après le stress du concours, vous en viendrez vite aux questions concernant votre avenir : l'affectation, le déroulement de l'année de stagiaire, la validation, le salaire, la titularisation... Le SNUipp, qui demande toujours une toute autre réforme de la formation afin de permettre une véritable professionnalisation indispensable à l'exercice du métier d'enseignant, vous accompagnera tout au long de votre entrée dans le métier et de votre carrière. Dès la rentrée, les militants et les élus du personnel du SNUipp-FSU seront à vos côtés pour vous aider et répondre à vos questions. Vous pourrez les rencontrer lors de permanences ou de réunions, mais aussi dans les écoles. Nous mettrons également à votre disposition des outils réalisés par les enseignants militants du SNUipp. Des outils indispensables pour être informé sur ses droits mais aussi sur le déroulement de cette année particulière, sur le début de carrière et sur toutes les réflexions autour de l'Ecole.

Bienvenue dans le métier et rendez-vous dès la rentrée.

Les équipes départementales du SNUipp

SNUipp national :
<http://www.snuipp.fr>



SNUipp

C'est quoi, c'est qui ?

Syndicat **N**ational **U**nitaire
des **I**nstituteurs, **P**rofesseurs des
écoles, et **P**EGC.

Premier syndicat représentant
les enseignants du primaire.

Il fait partie de la **FSU**.

(Fédération Syndicale Unitaire)

Il représente et défend les enseignants dans les instances paritaires au plan local et national. Il prend aussi part aux débats de société. Attaché à la réussite de tous les élèves, il mène le débat avec les enseignants et chercheurs pour élaborer des propositions de transformation de l'Ecole. Cela passe nécessairement par une formation initiale et continue de qualité.

Le SNUipp est favorable à une élévation de la formation au niveau master, pour permettre une véritable professionnalisation du métier d'enseignant et le développement du lien avec la recherche.

La FSU, créée en 1993, regroupe des syndicats de l'enseignement, l'éducation, de la recherche, de la culture, de la formation et de l'insertion. Cela permet de rassembler tous les acteurs du système éducatif et de travailler de manière unitaire.

La FSU est aujourd'hui, par le vote des personnels, la première organisation de la fonction publique.

Documents administratifs

Conservez tous les documents administratifs vous concernant, ainsi qu'une copie de vos correspondances en direction de l'administration. Vous en aurez peut-être besoin durant votre carrière à l'occasion d'une opération administrative. Ces documents permettront aussi aux délégués SNUipp des personnels de vérifier votre situation si nécessaire.

VOUS N'ÊTES PAS ADMIS(E)

Beaucoup d'inscrits et peu de places !

Le CRPE est un concours difficile, d'autant que le nombre de postes au concours a été diminué de 30% l'an dernier. Pourtant les besoins en enseignants sont réels.

A partir de l'année scolaire 2010-2011, le ministère, contre l'avis de la communauté éducative, a décidé d'installer définitivement sa réforme et de mettre en place un nouveau concours.

Dorénavant, il faudra obtenir un M1 pour pouvoir s'inscrire au concours en M2. Deux conditions devront être remplies, dans la même année, pour être recruté professeur des écoles : être reçu au concours et obtenir un Master 2.

Les dates du concours changent : l'admissibilité est prévue en septembre et l'admission entre mai et juin avec les résultats mi-novembre. Par ailleurs deux nouveaux pré-requis devraient s'ajouter aux attestations de natation et de secourisme : un certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur et un certificat informatique et internet, à justifier en fin de M2.

CONCOURS 2011 Inscription obligatoire

ATTENTION, les inscriptions pour le concours 2011 auront lieu entre le 10 mai et le 18 juin 2010, c'est à dire AVANT les résultats du concours 2010 !
N'attendez-pas pour vous inscrire !

VOUS ÊTES ADMIS(E)

Vous devenez fonctionnaire stagiaire au 1er septembre 2010.

Votre nouveau statut, vos droits et vos devoirs

Le statut de « fonctionnaire stagiaire » fixe des droits et des obligations : congés, absences, rémunération, indemnités, obligations de service... tout ceci vous sera détaillé dans les publications du SNUipp.

Votre affectation comme stagiaire dans un département

Généralement c'est le rang au concours qui détermine le département dans lequel vous serez affecté. Mais dans certaines académies, d'autres critères sont pris en compte comme, par exemple, la situation familiale.

Votre affectation après l'année de stagiaire

La titularisation, après la validation de votre année de stage, interviendra dans le département dans lequel vous avez été recruté. Vous pourrez, sous certaines conditions, demander à être titularisé(e) dans un autre département. Pour toute question, prenez contact avec votre section départementale du SNUipp.

Salaires, revalorisation : « moins nombreux, mieux payés » ?

Le traitement débute à votre prise de fonction, c'est à dire à partir du 1er septembre. La grille des salaires est consultable sur le site du SNUipp.

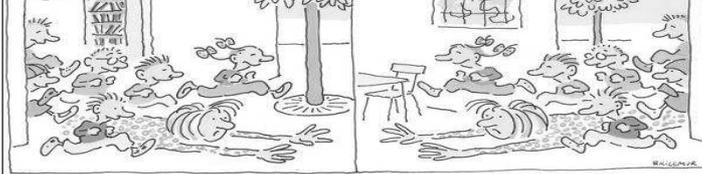
La revalorisation de 157 euros nets en moyenne par mois pour les enseignants débutants s'appliquera dès la rentrée 2010 et concernera l'année transitoire. Une fois obtenu le concours, vous serez recruté à l'indice 410 de la Fonction publique, avec un salaire brut mensuel de 1890 € pendant l'année de stage. Mais cette revalorisation ne compensera pas par la suite, le recul d'un an de la formation rémunérée et de l'entrée dans le métier.

Pour le SNUipp, cette revalorisation salariale est très insuffisante car les trois quarts des enseignants n'en bénéficieront pas.

Le président de la République avait annoncé : « Les enseignants seront moins nombreux mais mieux payés ». Or, ce sont surtout les promesses de suppressions de postes qui ont été tenues !

Il n'est pas acceptable que ces mesures de revalorisation soient financées par des suppressions de postes, en particulier par la disparition de l'année de PE2.





SNUipp - FSU 06
91, route de Turin
06 300 NICE

snu06@snuipp.fr

04 92 00 02 00

http://06.snuipp.fr

Académie de Nice

concours septembre 2010

Externe : 56 places -
INSCRITS: 1169 candidat(e)s -
421 présents

Externe spécial : 1 place -
INSCRITS: 6 candidat(e)s - 3
présents

3ème concours : 3 places -
INSCRITS : 263 candidat(e)s - 63 présents

Second concours interne : 1 place -
INSCRITS: 253 candidat(e)s - 44 présents

Second concours interne spécial : 0

Dans l'Académie de NICE, les inscriptions en Master "Enseignement" n'ont pas fait non plus le plein

Présents M1: 248 étudiant(e)s - dont 156 sur le Centre
Stéphen Liégeard à Nice -

Présents M2: 286 étudiant(e)s - dont 155 sur le Centre
Stéphen Liégeard à Nice



Concours : Inscriptions ... et présents ... en baisse

Effet inattendu de la masterisation ? : l'effondrement des candidatures.

Mouvement de fond ou conjoncture ?

Le nombre de candidats aux concours externes d'enseignement est, pour 2011, de 55 202 dans le premier degré, contre 96 714 en 2010, et de 65 000 dans le second degré, contre 86 500 en 2010.

La chute des inscriptions serait en moyenne de 25 %, dans certains IUFM de 50%. C'est tout le réseau de formation qui est en train de se déliter.

Pourquoi ? Pour le journal "La Croix " les suppressions de postes décourageraient les jeunes. D'autres facteurs entrent aussi en cause. L'élévation du niveau écarte les candidats populaires alors que le métier est peu attirant pour des étudiants de milieu aisé.

Au niveau de la formation, l'obtention d'un master d'enseignement n'est pas nécessaire pour se présenter à des concours où les compétences professionnelles sont peu évaluées.

D'après La Croix, la « DRH » du ministère de l'éducation nationale "ne voit pas non plus d'objection à ce que beaucoup de futurs professeurs choisissent de se préparer aux concours sans passer par un cursus spécifique ni faire de stages devant élèves"...

Tout est dit !.

Pour RAPPEL

Postes au concours : évolution :

postes au concours 2008 : 10 000

postes au concours 2009 : 7000

postes au concours 2010 : 7000

postes au concours 2011 : 3000

Postes aux concours PE 2011

Externe : 2914

Externe spécial (langues régionales) : 86

Troisième concours : 100

Second concours interne : 50

Second concours interne spécial : 4

CRPE 2011 : Le SNUipp s'est adressé au recteur pour lui demander des précisions quant aux pièces exigées pour le CRPE, lors de la 1ère épreuve écrite du concours.

En effet, les candidats, dans le cadre de leur convocation aux épreuves écrites, ont également télécharger un document récapitulant les pièces administratives à fournir dans le cadre du concours.

Et notamment les pièces attestant du titre ou diplôme (niveau Master) désormais obligatoire. Il est indiqué que ces pièces sont à transmettre le jour des écrits.



Le SNUipp est intervenu auprès du recteur pour préciser, comme l'indiquent les textes en vigueur, que les titres requis pour passer le Crpe n'étaient à fournir que le jour de la publication de l'admissibilité (mi novembre), et non le jour de l'épreuve écrite (dès le 24 septembre pour certains).

Le document transmis aux candidats peut porter confusion chez certains qui sont encore dans l'attente du papier requis ou dans l'attente d'une reconnaissance d'équivalence en M2. Cela peut aller jusqu'au fait que ces personnes pourraient penser qu'elles ne peuvent se présenter aux écrits.

Le Recteur nous a confirmé que les conditions de titre et diplôme, de qualité et de services s'apprécient au plus tard à la date de publication des résultats d'admissibilité, pour la session 2011.

En conséquence les candidats qui ne seraient pas en possession de ces pièces lors de la première épreuve sont autorisés à composer.

A la demande du SNUipp, des précisions souhaitées ont été apportées sur le site du rectorat. A bon entendeur ...

Concours de recrutement PE : Certificats de compétences en langues (CLES2) et informatique (C2i2e) reportés en 2012.

C'était une demande forte du SNUipp et de a FSU

Les dispositions relatives aux certificats en langues de l'enseignement supérieur de deuxième degré et en informatique et internet de niveau 2 " enseignant " **sont reportées à la session 2012 du concours.**

A partir de la session 2012 les lauréats du concours devront donc justifier pour être nommés fonctionnaires stagiaires

- du certificat de compétence en langues de l'enseignement supérieur de deuxième degré (niveau B2 du cadre européen commun de référence)

- du certificat informatique et internet de niveau 2 " enseignant " (c2i2e)

Rappel : les mères ou pères d'au moins trois enfants et les sportifs de haut niveau seront dispensés de fournir le CLES 2 et le c2i2e.

Plus ou moins accompagnés !

Pour l'année de stage après le concours, le ministère a prévu un accueil, fin août, avant la rentrée sur la base du volontariat, puisque vous ne serez pas encore officiellement fonctionnaires stagiaires.

De la rentrée jusqu'aux vacances de la Toussaint, vous devez être placé(e)s en surnombre dans une école ou dans la classe d'un maître formateur. Les dispositifs seront différents selon les départements, mais la première période de l'année doit vous permettre de « *pouvoir faire classe en présence d'enseignants expérimentés* ». Ensuite vous serez nommé(e)s sur des remplacements longs. Un tiers de votre temps de service doit être consacré à de la formation : en plus des premières semaines « *d'accompagnement* », vous devez bénéficier de périodes de formation dispensée par l'université.

Le SNUipp a obtenu que le tiers temps de formation soit bien inscrit dans le temps de service. En revanche, notre demande de non prise en compte, dans ce tiers temps, de la période d'accompagnement à la rentrée n'a pas été entendue. Le SNUipp a également exigé que le rôle des IUFM et des maîtres formateurs soit réaffirmé, et que les formations en T1 et T2 soient maintenues.

A ce jour, les modalités de titularisation, à l'issue de l'année de stage ne sont pas encore connues. Elles seront publiées ultérieurement.

Le SNUipp vous tiendra informé des suites de ces questions sur son site, www.snuipp.fr

Le SNUipp a fait reconnaître au ministre la nécessité de ne pas placer les stagiaires en responsabilité d'une classe dès la rentrée. Mais le dispositif proposé reste très en deçà de nos demandes et aléatoire selon les moyens des départements. Par ailleurs, la formation professionnelle ne peut se réduire à un « *compagnonnage* » de la part « *d'enseignants expérimentés* » et d'une simple mise en situation.

Le SNUipp, continue de demander le maintien de l'année de PE2 à l'IUFM pour les lauréats du concours 2010.

IMPORTANT

Dès connaissance de votre département d'affectation, transmettez vos coordonnées à votre section départementale du SNUipp

Mail : snu06@snuipp.fr

Site internet : <http://06.snuipp.fr>

(tel : 04 92 00 02 00) 91 Route de Turin 06300 NICE

Pour le
SNUipp

Une année de fonctionnaire stagiaire doit être une année pleine et entière de formation et doit s'inscrire dans un continuum prenant en compte les compétences acquises avant le concours. La formation doit s'appuyer sur le potentiel des IUFM. Elle doit articuler l'apport de connaissances avec des temps de pratique et d'analyses de pratique.

Cette entrée progressive dans le métier doit se poursuivre sur les deux premières années par des retours réguliers en formation.

L'absence de concertation et la précipitation des décisions pour une nouvelle réforme visant à recruter les enseignants au niveau master vont affaiblir davantage la formation.

Le SNUipp demande le retrait de cette réforme et l'ouverture de négociations avec tous les acteurs concernés.

La formation des enseignants est une **question essentielle pour l'avenir du système éducatif**. Elle définit la conception du métier et influe sur l'évolution des pratiques.

Je me syndique !



Plus nombreux !

Plus forts !

Comme de nombreux collègues :

Rejoignez le SNUipp !

Dès la rentrée je me syndique !